

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025 A 18h30

Nombre de conseillers en exercice : 14

Quorum : 8

Date de convocation : 17 novembre 2025

Le 24 novembre 2025 à 18h30, le conseil municipal de Dignac s'est réuni sous la présidence de Madame Françoise DELAGE, Maire.

Etaient présents (11) : Mmes CHARRIERE, DELAGE, GAUTIER-MARANDAT, GODIER, JEAN, VIGIER MM. CHARBEIX, DOUILlard, GUEDON, MORELET, REDON.

Pouvoir : Mme RODRIGUEZ à Mme CHARRIERE.

Le quorum étant atteint, la Présidente déclare la séance du conseil municipal ouverte et procède à la désignation du secrétaire de séance. Mme Anne-Sophie GODIER est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire informe les élus qu'elle a procédé à un virement de crédits au sein de la section d'investissement de 4 000 € puisque l'opération 109 « travaux de voirie » a été insuffisamment provisionnée. La somme a été prise sur l'opération 124 « aménagement du bourg ».

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 06 octobre 2025. Les élus approuvent à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

D-2025-06-01 : Demande de subvention - TPLF Denis

Rapporteur : Mme Béatrice JEAN

Mme JEAN informe les élus que l'association TPLF Denis a sollicité une demande de subvention de 2 500€ pour aider les personnes dans la rue. Il ne reste que 923€ à l'article 65748 et une subvention doit avoir lieu pour aider l'association Chapitres pour la campagne de stérilisation des chats en décembre 2025. La halte de nuit est déjà présente sur la commune pour aider les sans-abris. La demande n'est pas assez justifiée.

Vote : refusée à l'unanimité (0 Pour – 0 Abstention – 12 Contre)

D-2025-06-02 : Demande de subvention – Bibliothèque pour Tous : centre hospitalier d'Angoulême

Rapporteur : Mme Béatrice JEAN

Mme JEAN présente le courrier reçu par « Bibliothèque pour tous » du centre hospitalier pour que les résidents puissent avoir accès à la lecture plus facilement (achat de livres audio, loupes, lunettes de lecture, etc). Mme VIGIER précise que les EHPAD ont des fonds propres pour la lecture. A l'EHPAD de Font-Douce, il existe une association. Mmes GAUTIER-MARANDAT et VIGIER rappellent que la demande ne respecte pas le formalisme d'une demande de subvention.

Vote : refusée à l'unanimité (0 Pour – 0 Abstention – 12 Contre)

Mme JEAN lit le récépissé des statuts concernant une nouvelle association communale : Les petites mains paysannes. Cette association a pour objet l'inclusion et la reconnaissance de personnes en situation de handicap sur des chantiers de production et d'exploitation de tous produits agricoles. Le siège est établi aux Tourniers.

D-2025-06-03 : Participation aux frais de fonctionnement de la salle polyvalente pour la pratique de la Zumba

Rapporteur : Mme Béatrice JEAN

Pour se mettre en cohérence avec la délibération des tarifs de la salle polyvalente, il est demandé une participation à Mme Mathilde CARTIER, auto-entrepreneur, pour la pratique de la Zumba à la salle polyvalente.

Mme CHARRIERE est plutôt défavorable car Mme CARTIER utilise la salle gratuitement depuis de nombreuses années. D'autres professeurs indépendants interviennent également à la salle polyvalente. Mme JEAN lui répond que ces indépendants interviennent sous le couvert d'une association communale. Mme VIGIER précise que Mme CARTIER gagne de l'argent vu que la salle polyvalente est gratuite actuellement pour elle. C'est un privé qui utilise un bien public. Mme GODIER répond que cela revient à une location de salle à 10€ par mois ce qui n'est pas excessif.

Vote : approuvée à la majorité (10 Pour – 0 Abstention – 2 Contre : Mmes CHARRIERE et RODRIGUEZ)

D-2025-06-04 : Participation aux frais de fonctionnement de la salle polyvalente pour les ateliers de la CPTS Sud-Angoumois

Rapporteur : Mme Béatrice JEAN

Mme JEAN informe que la CPTS Sud-Angoumois occupe la salle polyvalente du 15 septembre 2025 au 15 décembre 2025. Mme DELAGE précise qu'elle payait déjà l'année dernière 40€/mois. Mme CHARRIERE rappelle que les participations demandées n'arriveront pas à amortir les travaux avant longtemps. Madame le Maire propose 40€ par mois soit un total de 120€ pour les trois mois.

Vote : approuvée à l'unanimité (12 Pour – 0 Abstention – 0 Contre)

D-2025-06-05 : Demandes de subventions pour la phase 1 de la valorisation du bourg

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Mme DELAGE rappelle les travaux à engager pour la phase 1 de la valorisation du bourg. La commune est dans l'attente de l'étude technique et financière du SDEG 16 pour l'effacement des réseaux (janvier-février 2026). Il faut déposer une demande de DETR pour que l'effacement des réseaux puisse commencer. Elle propose en même temps de solliciter l'Etat au titre des Fonds Vert et le département de la Charente.

Vote : approuvée à l'unanimité (12 Pour – 0 Abstention – 0 Contre)

D-2025-06-06 : Avis concernant la vente par Logélia Charente d'un logement au profit du locataire

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Mme DELAGE annonce aux élus qu'ils doivent se prononcer sur l'aliénation d'un logement au 3 impasse des Chênes au profit du locataire.

Mme GODIER, au vu du profil du locataire, trouve cela dommage de ne pas accepter sa demande. M. REDON précise qu'il y a peu de turn-over sur le lotissement des Souchets. Mme VIGIER signale que Logélia vend ses logements vieillissants sur toutes les communes pour investir dans des logements neufs.

Vote : avis défavorable pour la vente (4 Pour : Mmes GODIER, RODRIGUEZ, MM. MORELET, REDON – 2 Abstentions : MM. GUEDON, DOUILLARD – 6 Contre : Mmes CHARRIERE, DELAGE, GAUTIER-MARANDAT, JEAN, MM. CHARBEIX, VIGIER)

D-2025-06-07 : Mise en place d'un système de vidéo protection au carrefour RD939/41 et à la mairie

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Mme DELAGE présente le projet d'installation de vidéo protection au carrefour de la RD939/41 et à la mairie. Une convention d'ancrage devra être signée avec les propriétaires du bâtiment à l'angle du carrefour.

Vote : approuvé à l'unanimité (11 Pour – 1 Abstention M. GUEDON – 0 Contre)

D-2025-06-08 : Avis sur le projet d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau à la demande de l'OUGC Cogest'eau

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Les élus débattent du sujet qui leur paraît technique et complexe. Madame le Maire propose d'émettre un avis réservé compte tenue de la durée. Les élus proposent cinq ans au lieu de quinze ans.

Vote : avis réservé au vue de la durée de l'autorisation (11 Pour – 1 Abstention M. GUEDON – 0 Contre)

Questions diverses :

- ⌚ **Valéchel Judo** : Mme DELAGE annonce aux élus que Valéchel Judo a fait une demande de location de la salle polyvalente pour 2026. Le siège social étant à Sers, conformément à la délibération prise en octobre, elle doit appliquer le tarif de location pour une association hors commune alors qu'elle prête les tapis aux utilisateurs du dojo de Dignac. Elle propose de prendre une délibération lors du prochain conseil pour en débattre.
- ⌚ **Maison de santé** : M. MORELET présente le projet concernant les travaux qui devraient débuter pendant les vacances de février 2026 à la maison de santé pour agencer les locaux suite à l'arrivée de nouveaux praticiens pour un coût global estimé à 35 000€ TTC. Les devis seront signés avant la fin de l'année.

Rez de jardin : La CPTS déménagera au niveau du rez de jardin dans une partie des locaux des infirmiers et la salle d'archives. Une création d'ouverture sera réalisée pour assurer une liaison entre bureaux et afin d'apporter un minimum de luminosité.

Un ensemble douche sera créé pour un coût global d'environ 6 000 € TTC pris en charge par la maison de santé.

Rez de chaussée : un nouveau médecin s'est installé en octobre dans le bureau des internes. Pas de travaux à prévoir.
1^{er} étage : La podologue occupera les anciens locaux de la CPTS : un cloisonnement sera réalisé pour séparer les espaces. L'ancien cabinet de la podologue sera recloisonné afin d'accueillir un médecin et un interne.

- ⌚ **Terrain communal « rue des Grandes Terres »** : M. MORELET informe les élus que la commune est devenue propriétaire du terrain jouxtant la salle polyvalente mi-novembre. Il a consulté trois entreprises pour clôturer le terrain et planter un portail pour sécuriser l'espace qui sera occupé par le RPE-LAEP. A ce jour, il a reçu un devis sur trois correspondants aux normes en vigueur pour accueillir des enfants.
- ⌚ **Travaux Ecole** : le revêtement de sol a été installé pendant les vacances d'octobre dans les deux salles de la garderie, le hall desservant la garderie-salle arts plastiques- la bibliothèque et les 2 halls de l'école élémentaire.
- ⌚ **Commission éducation** : 08 décembre 2025 à 18h30.
- ⌚ **Commission finances** : 15 décembre à 18h30.

La séance est levée à 20h18.

La secrétaire de séance,
Anne-Sophie GODIER

Le Maire de Dignac,
Françoise DELAGE

